

LA MOTTE FLOTTANTE

Règlement intérieur pour la pêche.

- Pêche au carnassier :

(brochet et black base) en **no kill**, la remise à l'eau est obligatoire toutes tailles confondues.

Techniques de pêche strictement interdites :

Pêche au vif (poisson vivant).

Pêche au mort posé.

Pêche au drop chot.

Techniques de pêche autorisées :

Pêche au lancer avec leurres artificiels ou cuillères.

Pêche à la mouche.

L'utilisation d'un bas de ligne en acier, fluorocarbone gros diamètre ou titane est obligatoire.

L'utilisation d'outils facilitant le décrochage des poissons comme l'épuisette, la pince ou le bâillon reste fortement conseillée.

- Pêche aux blancs :

(rotengles, chevennes, tanches, goujons, etc...) avec autorisation de garder ses prises.

A respecter impérativement :

Ne pas pêcher ou naviguer dans la zone de 30m tout le long du camping, du snack bar et du parc.

Carte de pêche du plan d'eau à prendre au bar, sa possession est obligatoire.

Des contrôles pourront être effectués à tout moment de la journée.

En cas de non-respect de ce règlement, le droit de pêche sur le plan d'eau pourra vous être retiré.

La direction.